



Dossier du mois

Une seule planète

Pierre-Henri Texier

« *Celui qui ne sait pas tirer les leçons de trois mille ans d'Histoire vit au jour le jour* » affirmait Goethe.

Dès l'apparition de la vie sur terre, hydrogène, carbone, azote et oxygène ont été des atomes essentiels.

De cycle en cycle, ils ont permis le maintien de la vie, mais qu'en sera-t-il demain après avoir épuisé certaines ressources ?

L'Histoire, celle de l'humanité, est-elle vraiment un éternel recommencement ?

■ Les premiers philosophes grecs cherchaient à découvrir derrière l'infinie diversité des choses le « principe primordial ». Pour Anaximène, ce fût l'air, pour Thalès, l'eau, pour Xénophane, la terre, pour Héraclite, le feu, mais pour Empédocle, il s'agit de la réunion des quatre éléments : le feu, l'air, la terre et l'eau qui « *demeurent toujours et échappent au devenir* ».

Ces quatre éléments ont été à la base de toutes les activités humaines, dans tous les lieux et à toutes les époques. Leur gestion a été la préoccupation primordiale de toutes les civilisations.

Ainsi, l'air a actionné les moulins à vent, les bateaux à voile, les éoliennes... ; l'eau a été indispensable à la vie, à la navigation, aux barrages... ; le feu pour la cuisson des aliments, le chauffage, le travail des métaux ; la terre pour le bois, l'alimentation, la poterie...

Ces quatre éléments ont aussi été, jusqu'au XX^{ème} siècle, la source de toutes les énergies utilisables.

Plus de vingt siècles après les philosophes grecs, la chimie analytique a montré que ces quatre principes se réduisaient aux quatre atomes : H (hydrogène), C (carbone), N (azote) et O (oxygène), ainsi qu'à leurs infinies combinaisons.

Ainsi l'air est constitué essentiellement d'azote (environ 3/4) et d'oxygène (environ 1/5), le feu provient de la combustion du carbone dans l'oxygène, l'eau est constituée de l'assemblage d'hydrogène et d'oxygène (H₂O), la terre entendue au sens de l'humus contient les quatre éléments C, H, O, N. La terre profonde, quant à elle, fournit les énergies fossiles gaz, pétrole, houille, composées également de chaînes carbonées.

Notre alimentation elle-même est un ensemble de glucides¹, de lipides² et de protéines³, toutes formées de combinaisons complexes des quatre atomes de base.

Sommaire

■ Dossier du mois

■ Une seule planète

■ Le sciage pour mieux valoriser la ressource forestière

■ Simplification des dossiers

■ et des contrôles environnementaux en élevage

■ Rapport d'activité 2011 du CGAAER

■ Agenda prévisionnel d'avril

¹ Formule générale des glucides C_n(H₂O)_p d'où l'appellation ancienne d'hydrate de carbone.

² Lipides constituées principalement de carbone, hydrogène et oxygène exemple des acides gras : CH₃-(CH₂)_n-COOH

³ Protéines : l'union en chaîne d'acides aminés formés d'un carbone auquel sont liés un groupement amine (NH₂), un groupement acide (COOH) et un radical R.

Ces molécules chimiques sont constamment utilisées, dégradées et reconstituées au cours de trois grands cycles : cycle du carbone, cycle de l'eau et cycle de l'azote.

Elles sont stockées dans l'air, les océans, le sol et la croûte terrestre ou en d'autres termes : l'atmosphère, l'hydrosphère, la biosphère, la lithosphère.

L'énergie utile est puisée dans ces réservoirs, tant pour l'alimentation que pour les autres activités humaines (transport, chauffage, industries...).

Le carbone, l'eau et la disparition de grandes civilisations

La gestion du cycle du carbone et celui de l'eau a provoqué l'essor et la chute de grandes civilisations.

Vers la fin du III^e millénaire av. J.-C., la civilisation « hydraulique » mésopotamienne (Sumer), vieille de plus de 4 000 ans, a disparu en raison de la salinisation croissante de ses terres irriguées et du déboisement des forêts du Liban. En effet, l'irrigation excessive entraîne le dépôt, dans les argiles du sol, des ions sodium de l'eau. Le sol devient imperméable, la germination et l'alimentation des plantes se bloquent. En raison de cette augmentation de salinité, il a fallu substituer l'orge au froment. Mais le phénomène s'est poursuivi et les rendements ont continué de baisser.

La civilisation grecque, qui lui a succédé, a disparu également du fait de la déforestation comme Platon le signale dans Critias : « *Ce qui subsiste aujourd'hui comparé à ce qui existait alors est semblable au squelette d'un homme malade, toute la terre grasse et fertile a disparu* ».

Certains auteurs expliquent la chute de l'Empire romain par les doublements successifs du prix du bois au cours du III^e siècle. Le bois (utilisé pour les bateaux et les chars de guerre mais aussi pour fondre l'argent), devenant de plus en plus cher, a été à l'origine de la première grande crise monétaire. Le parallèle avec les augmentations successives du pétrole de 1973 à 2010 et la crise monétaire actuelle est saisissant.

Impact du stade énergétique sur les habitudes de vie

Période	Énergie	Modes de vie			
		Transport	Réseau	Alimentation*	Textile
avant XIX ^{ème}	bois	cheval	diligence	agricole	laine, lin
XIX ^{ème}	charbon	chemin de fer	télégraphe	artisanale	coton
XX ^{ème}	pétrole	voiture	téléphone	industrielle	nylon
début XXI ^{ème}	uranium	fibre optique	internet	tertiaire	élasthane

* Les stades agroalimentaires sont ceux élaborés par Jean-Louis Rastoin

A la fin du troisième siècle, l'Italie était pratiquement « déforestée » et la moitié des sols des régions de la rive sud de la Méditerranée était devenue inutilisable. Ces deux phénomènes ont entraîné la disparition de près de 600 localités, antérieurement prospères, le long de la côte africaine entre l'Égypte et le Maroc, ainsi que la chute définitive de l'Empire romain.

Au cours du Moyen Age, la civilisation occidentale s'est développée grâce à son immense forêt de feuillus qui a fourni le bois, mais également le gibier, les baies, les champignons nécessaires à l'alimentation.

Mais de 1550 à 1630, en 80 ans, le prix du bois a été multiplié par sept. Si notre civilisation n'avait pas découvert le charbon de terre (qui se substitua au charbon de bois), elle aurait disparu comme les précédentes. Ici encore, le rapprochement avec le pétrole est parlant : de 1980 à 2010, en 40 ans, le prix du baril de pétrole a lui aussi été multiplié par sept.

Le charbon de terre avait un rendement énergétique trois fois supérieur au charbon de bois. Il a permis la première révolution industrielle. La vapeur et le chemin de fer ont été à la base du développement des industries textiles et métallurgiques.

La population de la planète a doublé au cours de cette période passant de un à deux milliards d'habitants.

« Après le charbon que fait-on ? »

C'est la question posée en 1896 par le mathématicien Augustin Mouchot qui avait présenté à l'exposition universelle de Paris (1878) un capteur solaire (ci-contre) actionnant la presse pour imprimer son journal *Le Soleil*.

Mais c'est à la même époque que les chimistes perfectionnent la distillation du pétrole, fabriquant du kérosène et du fuel.

Le pétrole devient réellement utilisable. Il se substitue alors au charbon.

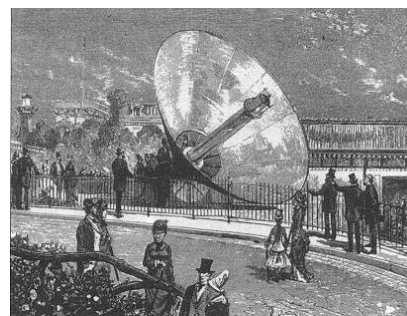
L'exploitation de « l'huile de pierre » a permis la seconde révolution industrielle avec l'automobile, l'électricité, l'industrie mécanique et chimique.

Durant cette période, la population de la planète est passée de deux à six milliards d'habitants.

« Et après le pétrole que fait-on ? »...

Aujourd'hui encore, la même question se pose. Certes nous « maîtrisons » le nucléaire qui a un pouvoir énergétique supérieur à celui du pétrole, et permet l'indépendance énergétique. Mais pour combien de temps ? Où doit-on suivre Augustin Mouchot en développant l'énergie solaire ?

La population mondiale, qui vient d'atteindre sept milliards d'individus, devrait passer à huit milliards vers 2024, neuf milliards vers 2050 et se stabiliser au niveau de dix milliards lorsque la transition démographique aura touché tous les peuples de la terre.



Actuellement, la planète consomme 15 Gtep (Giga tonne d'équivalent pétrole) d'énergie primaire par an, y compris l'énergie végétale produite.

L'énergie primaire

est celle qui est disponible dans l'environnement et directement exploitable sans transformation. Elle est constituée aux trois quarts d'énergie fossile (pétrole brut, gaz naturel), de combustibles solides (charbon), d'énergie tirée des combustibles nucléaires et de 25 % d'énergie issue du rayonnement solaire, de l'eau et du vent (biomasse, photovoltaïque, biocarburants, bois de chauffage, énergie hydraulique, éolienne).

L'énergie de la biomasse, qui représentait 100 % de l'énergie utilisée par l'homme il y a encore 300 ans, réapparaît au centre de nos préoccupations. Elle est produite par captation de l'énergie solaire sur notre planète, puis transformée en matière végétale biomasse par le processus de la photosynthèse. La physique quantique explique que les rayons solaires provoquent l'assemblage des quatre molécules C, H, O, N pour produire cette matière végétale.

La production de biomasse peut facilement être considérablement augmentée en utilisant les techniques de « forçage »⁴ de notre écosystème comme l'a montré Michel Griffon dans son livre *La révolution doublement verte*. Mais pourquoi l'utilisation de la biomasse est-elle intéressante ?

Agriculture : son rendement est supérieur à 1

Les activités de transformation de la production végétale primaire en produits animaux (lait, viande, œufs) et

⁴ Forçage : techniques pratiques et scientifiques pour améliorer les rendements et les variétés. La technique de production des endives « Passer du forçage sur chaume au forçage hydroponique » a fait du seul département du Pas-de-Calais le premier producteur mondial d'endives.

en produits alimentaires élaborés, (pain, huile, charcuterie...) obéissent au « principe de Carnot » ; c'est à dire avec des pertes d'énergie à chaque étape de transformation. Ainsi, la quantité d'énergie primaire est toujours supérieure à l'énergie finale disponible.

L'agriculture est la seule activité dont le rendement énergétique est supérieur à 1.

Ce rendement a été calculé pour la production primaire végétale mondiale (soit 1,4 Gtep en 1976) par le rapport :

$$\frac{\text{valeur énergétique de la production végétale à la récolte}}{\text{valeur de toute l'énergie primaire mise en œuvre pour la production végétale}} = 3,8$$

Le rendement énergétique de l'agriculture s'établit à ... **3,8** !

Valeur impressionnante.

La biomasse fournirait presque quatre fois plus d'énergie qu'elle n'en consomme, et elle est renouvelable... Il faudra ensuite, bien entendu, tenir compte de sa dégradation lors des diverses utilisations.

« Le temps de la bio-économie est venu »⁵

La bio-économie a pour but d'établir un lien entre les activités économiques et les écosystèmes dans lesquels elles s'insèrent. Il s'agit de prendre en compte les grands cycles de production des ressources et leurs rythmes de reconstitution.

Elle fut initiée par l'Ukrainien Sergueï Podolinsky (1850-1891) puis l'Américain Nicolas Georgescu-Roegen (1906-1994).

Citons quelques faits, passés totalement inaperçus et mis en évidence par la géo-économie.

Sait-on que le prix du blé, après avoir été - en équivalent énergétique - dix fois supérieur au prix du pétrole avant le premier choc pétrolier, trois fois ensuite, a depuis 2003 un prix régulièrement inférieur à celui du pétrole (ce qui, en moyenne, est le cas aujourd'hui) ?

A tel point que, pendant certaines périodes des cinq dernières années, utiliser du blé comme moyen de chauffage en remplacement du fuel domestique est devenu rentable.

Les mêmes résultats pourraient être présentés pour l'huile ; c'est ainsi qu'en 2005 un nombre significatif de chauffeurs de camion italiens dévalisaient les magasins en huile de colza pour la mettre dans leur moteur.

Sait-on aussi qu'en proportion du travail fourni, le coût d'un cheval vapeur est cinq fois moins cher en énergie que celui du cheval animal ?

Sait-on encore que l'efficacité énergétique du système agricole français s'est améliorée de 50 % entre 1976 et 2006 ?

Si l'on met en parallèle les études du CNEEMA (Centre national d'étude et d'expérimentation du machinisme agricole) en 1976 et celles du SSP (Service de la statistique et la prospective du ministère de l'agriculture) en 2010, on constate que la consommation d'énergie directe et indirecte par l'agriculture française est passée de 14 Mtep à 10 Mtep.

La production en volume s'étant accrue de 37 %, la performance énergétique s'est améliorée de 50 % sur la période.

L'approche bio-économique est plus que jamais nécessaire pour appréhender le problème fondamental auquel est confronté notre génération, à savoir la mutation énergétique à laquelle nous avons à faire face. Comme les précédentes, elle consistera à optimiser l'utilisation des quatre éléments, le soleil, le vent, l'eau et la terre plus que jamais nourricière.

[Retour au sommaire](#)

⁵ René Passet « Les grandes représentations du monde et de l'économie »

Le sciage pour mieux valoriser la ressource forestière

Max Magrum, Claude Roy, avec la contribution de Yves Poss

Au cours des dix dernières années, la production française de sciages a stagné à moins de dix millions de mètres cubes par an. En 2011, avec 694 millions d'euros (M€), dont 625 M€ pour les résineux et 69 M€ pour les feuillus, les sciages représentaient plus de 10 % du déficit de la balance commerciale de la filière française du bois, estimé à six milliards d'euros environ. C'est le deuxième déficit après celui de l'énergie.

Une analyse montre que dans le même temps certains pays européens, dont l'Allemagne, ont su adapter leur activité de sciage à la production de leurs forêts et accroître leurs performances à l'exportation.

Le ministère en charge de la forêt a confié au CGAAER la mission de faire le point sur l'adéquation entre les ressources forestières économiquement disponibles et les caractéristiques de l'outil de transformation du bois à promouvoir en tenant compte des essences et de la qualité des bois. La mission portait également sur l'examen des dispositifs mis en œuvre en Allemagne, ainsi que sur les voies d'une meilleure valorisation de la ressource forestière française par le sciage.

La filière forêt-bois française : un paradoxe

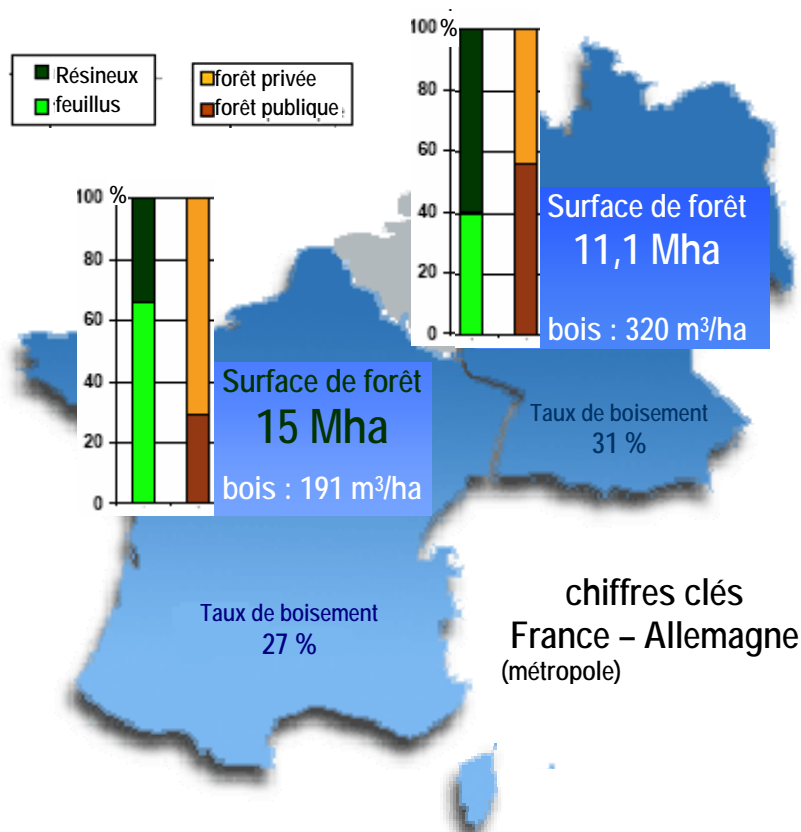
La forêt française métropolitaine est grande (15 Mha)¹, diversifiée (66 % de la surface en feuillus, 34 % en résineux) et riche en matériau bois (2,5 milliards de m³ de bois sur pied).

L'industrie de première transformation du bois compte plus de 4 100 entreprises de sciages et d'exploitation forestière ainsi que 25 000 emplois.

L'État a renforcé son dispositif d'aides aux investissements pour accompagner la modernisation des scieries et la mutation dans ce secteur. Ainsi, grâce à des investissements soutenus, environ 200 M€/an, concentrés sur un très petit nombre d'entreprises, la productivité des scieries a fortement augmenté.

Et pourtant, les entreprises françaises ne réussissent ni à honorer les marchés intérieurs des sciages (bois-construction), ni à être présentes sur les marchés européens, ni à se développer à l'export alors que certains pays en forte croissance comme l'Asie sont très demandeurs de produits : bois pour la construction, l'ameublement, la décoration ou l'emballage.

Ce paradoxe coûte à la France près de 700 M€ de déficit chaque année.



France : nombre d'entreprises d'exploitation forestière et de sciages

Entreprises d'exploitation forestière uniquement	2 352
Entreprises de sciages uniquement	788
Entreprises mixtes	1 007
Total	4 147

Source : Agreste 2010

¹ **Avertissement** : le rapport de cette mission ayant été achevé avant la publication, en octobre 2011, des statistiques de l'IFN (Inventaire forestier national) établies sur la base des nouvelles modalités d'inventaire mises en place en 2005 (Cf. [La lettre du CGAAER](#) n°64 de février 2012), tous les chiffres relatifs à la forêt française (surface, volume sur pied, stock...) peuvent être légèrement différents de ces dernières statistiques.

L'amélioration de la filière forêt-bois-sciages nécessite de la considérer dans sa globalité.

Des scieries à l'image de la forêt française

Leur approche de tous les marchés (feuillus, résineux, niches, marchés locaux ou mondiaux, pour certaines d'entre elles) reste encore trop artisanale. Elles déploient trop d'énergie pour leurs approvisionnements au détriment du suivi des marchés des sciages et des produits « bois ».

Leur caractère encore très familial, même pour des sociétés de taille importante, avec des problèmes de succession et souvent un manque de fonds propres, ne leur permettent pas de réaliser les investissements nécessaires pour adapter leur outil industriel aux évolutions rapides des marchés et des nouvelles utilisations du bois.

De faibles performances économiques

Ces dix dernières années, le chiffre d'affaires des entreprises d'exploitation forestière a certes bondi de près de 25 %, sans doute du fait des tempêtes (Martin et Lothar en 1999, Klaus en 2009), mais la valeur ajoutée a cru de 20 % seulement.

Sur la même période, le chiffre d'affaires des scieries a progressé de moins de 5 % et leur valeur ajoutée n'a pas varié.

Le modèle français du sciage n'est pas à condamner

Prendre pour modèle les grosses scieries de résineux allemandes, autrichiennes ou scandinaves constituerait une erreur stratégique majeure dans le contexte de la forêt française.

En effet, une analyse fine de leur chiffre d'affaires et de leur résultat net, au regard de leur taille et de leurs productions, met en évidence deux points majeurs très caractéristiques de l'industrie française du sciage.

- La taille n'a pas toujours d'incidence sur la productivité et le résultat net de l'entreprise. En revanche son degré d'intégration à l'amont de la filière (propriétaire et gestionnaire de forêts, exploitation forestière) ou à l'aval

(produits ou éléments semi-finis, bois séchés, bois rabotés, négoce), ainsi que la production d'énergie (vapeur, électricité, granulés de bois) sont de plus en plus déterminants.

L'idée que la petite ou moyenne scierie ne serait pas compétitive n'est pas la règle. A l'opposé, l'entreprise qui limiterait son activité au sciage de grumes se donne un degré de survie réduit en raison de performances médiocres.

- Les scieries, implantées vers la ressource dans les massifs forestiers, souvent des zones de montagne ou très rurales, sont l'un des derniers acteurs du développement territorial.

La ressource en bois et l'approvisionnement des scieries

Alors que le capital sur pied de la forêt française s'accroît de 30 Mm³/an environ, la récolte totale de bois ronds (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie) n'a progressé que de 2,5 Mm³/an durant ces dix dernières années.

En fait, c'est surtout le bois destiné à la trituration (panneau, papier) et à l'énergie qui a augmenté de 4 Mm³/an car le bois d'œuvre feuillu a régressé de 14 % (- 0,8 Mm³) et celui issu de résineux de 7 % (- 0,7 Mm³).

La forêt française de métropole, couverte de feuillus sur deux tiers de sa surface, répond mal aux attentes de produits sciés essentiellement résineux, en particulier pour la construction.

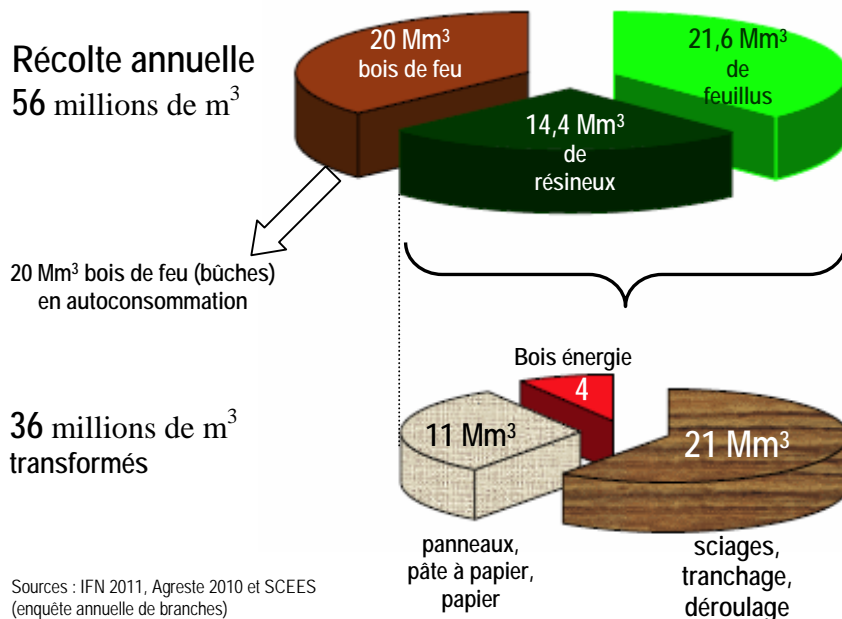
La mise en marché de feuillus n'est donc pas économiquement attractive pour le propriétaire.

Même si 150 gestionnaires forestiers assurent la gestion des deux tiers de la forêt française (10 Mha) et la mise en marché de 20 Mm³ de bois par an (soit 2/3 de la récolte commercialisée), la mobilisation du bois « matière première » est complexe à plus d'un titre.

▪ La forêt est variée en essences, morcelée au plan du foncier et la desserte des parcelles forestières par un réseau de routes et de pistes n'est pas toujours optimale, quand elle n'est pas inexistante. Cela accentue l'atomisation de la récolte, en renchérit le coût et pénalise les industries de transformation du bois.

▪ Les propriétaires forestiers privés, y compris les collectivités territoriales propriétaires de 2,7 Mha, ont une vision encore trop affective et patrimoniale de leur forêt, vision inhibant la décision de mobilisation. Cette vision est d'ailleurs renforcée par l'influence de plusieurs groupes de pression (promeneurs, écologistes, chasseurs ou même simples riverains)

La récolte annuelle et sa destination



qui n'ont pas encore totalement intégré la fonction économique de la forêt directement dépendante de la transformation et de la valorisation du bois.

De plus, même si les propriétaires s'en défendent, ils surestiment souvent largement la valeur de leurs bois par rapport à la réalité des marchés des sciages.

- La mécanisation, qui concerne 2/3 du volume de résineux récolté et 10 % de celui des feuillus, nécessiterait d'être développée davantage, grâce à un saut technologique, vu la pénibilité et la dangerosité du métier d'exploitant forestier, de bûcheron notamment.
- L'Office national des forêts (ONF) et les coopératives, deux « poids lourds » de l'approvisionnement des industries de première transformation, mobilisent la moitié des volumes vendus chaque année (20 Mm³). Mais ils « se marchent sur les pieds » dans la mesure où les coopératives sont parfois contraintes de racheter du bois à l'ONF pour honorer les contrats d'approvisionnement qu'elles ont conclus.

Les produits et les marchés du sciage

Deux types de marché des sciages ont coexisté de façon nettement séparée durant de nombreuses années.

- Un marché mondialisé de produits standardisés, issus de résineux, pour la charpente et la construction.
- Un marché beaucoup plus local *dit* « des débits sur liste » à destination des charpentiers, menuisiers et autres artisans mettant en œuvre le bois.

Aujourd'hui, en même temps que se développe un intérêt croissant pour le bois, émerge un nouveau marché, hybride des deux précédents. Ce marché cadrera de plus en plus les caractéristiques de l'outil industriel du sciage et les méthodes de fabrication.

Actuellement, les prescripteurs et utilisateurs du bois demandent une quantité très variable de produits (moins d'un camion à plusieurs milliers de m³) avec des spécifications dimensionnelles,

techniques (aspect, qualité, résistance, traitement, humidité) et de conditionnement de plus en plus nombreuses.

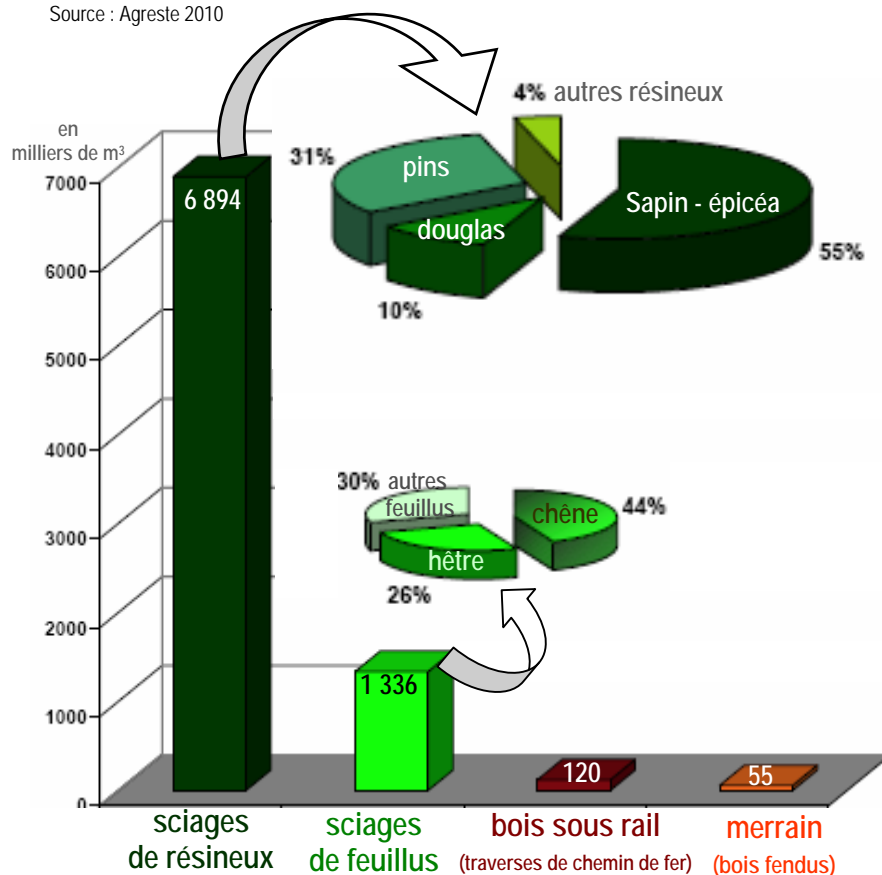
La très grande diversité de la ressource forestière, son atomisation, les singularités du bois (forme, flexuosité, résistance, nœuds...) nécessitent, pour répondre aux multiples marchés et aux multiples produits demandés :

- de valoriser au maximum tous les bois qui entrent en scierie en fonction de leur essence, leurs dimensions, leurs qualités.
- En effet, tous les volumes mal ou non valorisés dégradent la performance de l'entreprise, d'autant plus qu'en France le prix du bois rendu usine est plus élevé que celui de nos principaux concurrents européens ;
- de disposer d'un outil industriel, le plus performant possible, qui utilise au mieux les solutions techniques innovantes afin d'avoir *in fine* des prix de revient les plus compétitifs possibles car, sur des marchés de plus en plus mondialisés, les entreprises ne peuvent influencer le prix de vente des sciages, sauf sur des produits de niche ;
- d'avoir une grande souplesse des procédés de fabrication pour répondre en « juste à temps » à ces nouveaux marchés de produits « bois » de plus en plus spécifiques.

Répartition de la production française de sciages

(total : 8 405 milliers de m³/an)

Source : Agreste 2010



Moyenne

par scierie : 6 900 m³/an

2 300 m³/an

Le complexe industriel est-il le nouveau modèle pour valoriser les bois français ?

chêne

Après plus de vingt siècles de développement basé sur une exploitation et une valorisation, sans limite, de nos matières premières et de nos sources d'énergies fossiles, l'enjeu planétaire du développement durable (Brundtland 1987) et le défi qu'il représente s'imposent à tous les pays, qu'ils soient *dits* riches ou en voie de développement.

La gestion raisonnée des ressources naturelles, les bio-ressources, et la lutte contre le changement climatique peuvent contribuer à relever ce défi par une valorisation optimale du bois, éco-matériau renouvelable dont la production ne peut être délocalisée.

Certains scieurs français ont bien perçu qu'ils pouvaient positionner leur activité au cœur de cet enjeu :

- en installant une unité de cogénération, alimentée par les sous-produits du sciage, afin de vendre de l'électricité et de produire de la vapeur pour leurs propres besoins (séchage) ou ceux d'entreprises ou de bâtiments voisins,
- en transformant certains sous-produits en granulés de bois, substitut renouvelable du fioul et du gaz, pour les chaudières,
- en apportant le maximum de valeur ajoutée aux sciages grâce à des installations performantes et des procédés innovants pour produire une large gamme répondant aux multiples spécificités demandées par les clients.

Ce schéma conduit à la création soit *ex nihilo*, soit par croissance externe, soit par synergie entre entreprises existantes, de véritables complexes industriels de valorisation du bois.

L'optimisation des facteurs clés de succès de ce type de complexe repose directement sur :

- la ressource forestière en augmentant



Un exemple de projet de complexe industriel (maquette)

1 : bâtiment de la chaîne de sciage ; 2 : bâtiments de transformation des sciages avec cellules de séchage ; 3 stocks de sciages ; 4 : unité de fabrication de pellets ; 5 : unité de cogénération

son volume au moyen de dispositifs financiers nouveaux et en relevant son taux de mobilisation grâce à des mécanismes incitatifs qui intègrent les composantes du développement durable,

- leurs approvisionnements en bois ronds qui devront être contractualisés pour au moins 50 % des volumes avec des clauses techniques, juridiques, financières entièrement révisées et non héritées des anciennes formes d'administration des ventes,
- leur taille devra se situer au-dessus d'un seuil garant d'une souplesse de

fonctionnement et autorisant des investissements élevés pour permettre à la fois l'adaptabilité rapide de leur production et la performance de leurs procédés industriels,

- leur faculté de suivre les évolutions des marchés des produits « bois » et d'y répondre en temps réel par une intégration totale des innovations et des sauts technologiques qui, à n'en pas douter, verront le jour dans les toutes prochaines années.

[Lien d'accès au rapport](#)

[Retour au sommaire](#)

Simplification des dossiers et des contrôles environnementaux en élevage

Muriel Guillet²

En application de différentes politiques publiques (Politique agricole commune – PAC – contrôles sanitaires, environnementaux...), les installations agricoles d'élevage doivent produire des dossiers aux administrations concernées et faire l'objet de contrôles relatifs au respect de leurs obligations. Ceci peut générer des charges administratives tant pour les éleveurs que pour les services de contrôle sans pour autant garantir une efficacité optimale.

² Cette mission a été réalisée par Muriel Guillet, membre du CGAAER, et Philippe Quévremont, membre du CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable).

Les ministres en charge de l'agriculture et de l'environnement ont confié au CGAAER et au CGEDD² la mission de réunir un groupe de travail associant les administrations concernées et les organisations professionnelles agricoles pour proposer des simplifications dans ces domaines.

Ce groupe a travaillé spécifiquement dans le champ environnemental du fait de l'existence de la mission générale « Simplifions » mise en place depuis des années au ministère de l'agriculture.

Le rapport présente les conclusions du groupe de travail et propose notamment :

- la mobilisation des outils de gestion

de la PAC pour simplifier les déclarations des éleveurs et les contrôles : généraliser l'usage d'imprimés de déclaration ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) et l'utilisation du parcellaire graphique, télé-déclaration des flux d'azote ou des mises à jour de plans d'épandage ;

- le rapprochement des modalités de contrôle environnement et contrôle PAC : annonce des contrôles 48 h à l'avance, mise en place d'une analyse de risque, coordination départementale des plans de contrôle, utilisation de grille de contrôle, privilégier les contrôles factuels ;
- l'articulation des contrôles périodiques

(pour certains élevages soumis à déclaration ICPE) avec l'existence de certification d'exploitation ou l'adhésion aux bonnes pratiques d'élevage ;

- la sécurisation des dossiers d'autorisation ICPE particulièrement au niveau de l'étude d'impact (guide de rédaction, proportionnalité) ;
- une application homogène de la réglementation sur le territoire ;

▪ quelques suggestions complémentaires pour limiter le développement d'incompréhension en matière de biodiversité, une meilleure lisibilité entre réglementations proches (exemple : nitrates et ICPE) et faciliter la remise de dossier sous forme numérique.

A la suite de ce rapport, le ministère en charge de l'environnement a traduit une partie importante des propositions

en une circulaire datée du 22 février 2012. Celle-ci rappelle aux préfets les dispositifs de simplification déjà en vigueur, parfois mal connus, et certaines mesures de simplification de dossier et de contrôle recommandées par la mission, à cadre réglementaire constant.

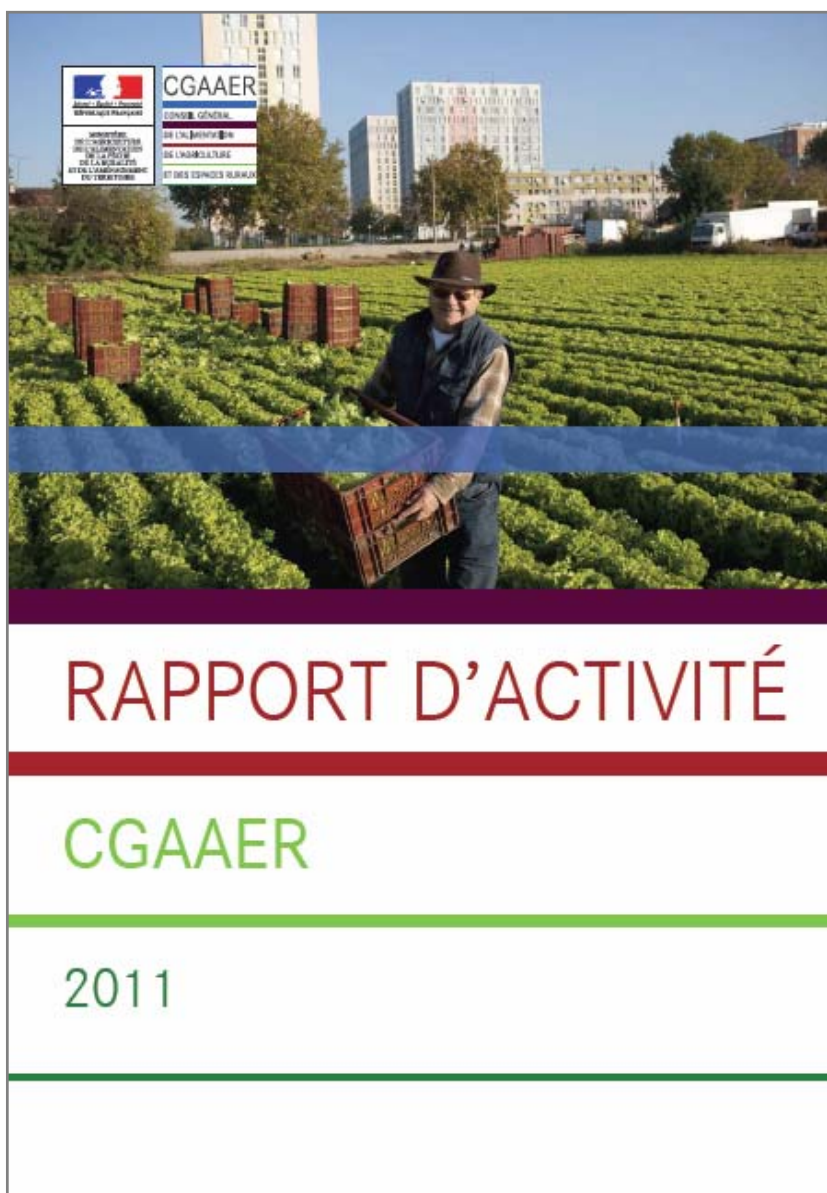
[Lien d'accès au rapport](#)

Rapport d'activité 2011 du CGAAER

La première partie de ce rapport présente les principaux faits marquants de l'année, relatifs à l'activité programmée comme aux événements de l'actualité survenus courant 2011. La seconde partie est consacrée à l'activité spécifique des sept sections qui composent le CGAAER. Dans la dernière partie, vous découvrirez le bilan détaillé des missions accomplies et des rapports remis.

[Lien d'accès au rapport d'activité](#)

[Retour au sommaire](#)



Agenda prévisionnel d'avril

Nota : les travaux en cours ne donnent pas lieu à des comptes rendus diffusables.

- **Les financements publics de l'environnement mondial et du développement**, par Marc-Antoine Martin, Secrétaire général du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) de 2002 à 2011, devant la section « prospective, société, international ».
- **Relations entre l'agriculture et la grande distribution**, par Régis Dubourg, ancien directeur « marchandises » du groupe Carrefour, devant la section « économie, filières et entreprises ».
- **La filière du foie gras** : économie de la filière, spécificités et perspectives, par Marie-Pierre Pé (CIFOG : Comité national interprofessionnel des palmipèdes à foie gras), réglementation sanitaire spécifique à la filière foie gras, par Marie-Pierre Donguy (DGAL : Direction générale de l'alimentation), réglementation applicable à l'élevage des palmipèdes gras en matière de bien-être animal, par Annick Morin (DGAL), devant la section « alimentation et santé ».



- **Audit comptable et financier de l'ASP** (Agence de services et de paiement) : méthodologie et enseignements, devant la section « mission d'inspection générale et d'audit ».
- **Établissement public d'insertion de la défense (EPIDE)**, par Thierry Berlizot, ancien directeur général de l'EPIDE, devant la section « recherche, formation, métiers ».
- **La dette publique** (sa gestion, le déficit au sens du traité de Maastricht...), par Arnaud Delaunay de l'Agence France Trésor, devant la section « gestion publique et réforme de l'État ».
- **Directives européennes et aménagement de la bande côtière** : présentation des directives européennes et gouvernance, par Christophe Lenormand et Hélène Syndique (Direction de l'eau et de la biodiversité au ministère chargé de l'environnement), rôle du Conservatoire du littoral par Michel Peltier directeur adjoint, exemple d'une mise en œuvre par une DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer), par Éric Mévelec, directeur adjoint à la direction départementale des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Gironde, devant la section « forêts, eaux et territoires ».

[Retour au sommaire](#)

[La lettre du CGAAER](#) et ses articles peuvent être partagés, copiés, distribués ou transmis à condition de ne pas les modifier et de citer explicitement la source, CGAAER – Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, sans suggérer qu'il vous soutienne ou approuve votre utilisation de sa publication.

Directeur de la publication : Jacques Brulhet
Responsable de la rédaction : Raymond Figuet
Comité de rédaction : Éric Bardon, Emmanuelle Bour-Poitrinal, Charles Dereix, Anick Leblanc-Cuvillier

Appui technique : Dicom

Accès aux numéros précédents :
[HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/LETTRE-MENSUELLE-AAER](http://AGRICULTURE.GOUV.FR/LETTRE-MENSUELLE-AAER)

ISSN : 1961-8913

Crédit photos :

Page 2 : wikipédia ; pages 4, 5 et 6 : infographies de Raymond Figuet ; page 7 : Conseil général 58 ; page 9 : CIFOG et Conservatoire du littoral ; page 8 : ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire –

<http://photo.agriculture.gouv.fr/>

Contact :

Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

diffusion.cgaaer@agriculture.gouv.fr

Pour s'abonner, signaler un changement, supprimer son abonnement, transmettre un avis